



PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 avril 2019

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : M. KURTZ, Mme LACK adjoints
M. DARDAINE, Mmes HENRY, LIMON, M. GARDEREAU, Mme RABY, DUMOULIN, NEY,
M. HOPFNER, conseillers municipaux.

Membres excusés : M. SEROT Paul-Michel donne procuration à Mme DUMOULIN Vanessa - M. RIETHMULLER Eric donne procuration à M. KURTZ Francis – Mme SCHIMPF Nathalie donne procuration à M. GARDEREAU Olivier – M. FUCHS Hervé donne procuration à M. HOPFNER Hyacinthe

Mme DUMOULIN Vanessa est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Adoption du Procès-Verbal du 4 février 2019

1. Budget annexe Lotissement
 - a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2018
 - b. Budget Primitif 2019
2. Budget annexe Photovoltaïque
 - a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2018
 - b. Budget primitif 2019
3. Budget annexe Périscolaire
 - a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2018
 - b. Budget primitif 2019
4. Budget général
 - a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2018
5. Vote des taux d'imposition pour 2019
6. Budget primitif 2019
7. Affaire domaniale – Déclaration d'intention d'aliéner
8. Transfert de la compétence Eau Potable à la CCSMS
9. Affaire scolaire - Convention de participation au transport ULIS Commune d'Abreschviller/Commune de Lorquin
10. Foyer de Niderviller – Demande de participation pour un séjour de vacances pédagogiques
11. Demande de subvention exceptionnelle « 100 ans de la Sportive Lorquinoise »
12. Divers

oooOooo

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2019

1. Budget annexe Lotissement –

a. Compte administratif et Compte de Gestion 2018

Après présentation du compte administratif par Mme LACK, adjointe, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	-	-	-	0.00
Section d'investissement	- 569 927.20	-	-	- 569 927.20
TOTAUX	- 569 927.20	-	-	- 569 927.20

b. Budget Primitif 2019

Le budget primitif - annexe lotissement 2019 - arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 159 854,40 €
- Section d'investissement : 1 149 854,40 €

2. Budget annexe Photovoltaïque –

a. Compte administratif et Compte de Gestion 2018

Après présentation du compte administratif par Mme LACK, adjointe, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section d'investissement	19 459,47	-	4 864,60	24 324,07
Section de fonctionnement	5 821,02	-	418,30	5 821,02
TOTAUX	24 862,19	-	5 282,90	30 145,09

b. Budget Primitif 2019

Le budget primitif - annexe photovoltaïque 2019 - arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses : 8 480,60 € et Recettes : 12 857,02 €
- Section d'investissement : Dépenses : 1 036,- € et Recettes : 30 224,67 €

Pour information : Tarif de la production est de 30,878 cts €/kWh

3. Budget annexe Périscolaire et ALSH –

a. Compte administratif et Compte de Gestion 2018

Après présentation du compte administratif par Mme LACK, adjointe, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section d'investissement	-	-	-	-
Section de fonctionnement	-	-	11 917,98	11 917,98
TOTAUX	-	-	11 917,98	11 917,98

M. Olivier GARDEREAU rejoint la séance à 18h43.

b. Budget Primitif 2019

Le budget primitif - annexe périscolaire et ALSH 2019 - arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses : 84 497,98 € et Recettes : 84 497,98 €
- Section d'investissement : Dépenses : - € et Recettes : - €

4. Budget Général - Compte administratif et Compte de Gestion 2018

Après présentation du compte administratif par Mme LACK, adjointe, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	821 023,43	-	173 677,82	935 391,15
Section d'investissement	- 98 508,33	59 310,10	- 88 223,50	- 186 731,83
TOTAUX	722 515,10	59 310,10	85 454,32	748 659,32

5. Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre JULLY, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, constatant :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 935 391,15 €

considérant la section d'investissement qui laisse un solde d'exécution d'investissement déficitaire de clôture de 186 731,83 €, le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 186 731,83 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 1068 excédent reporté pour 186 731,83 € du budget primitif 2019.

6. Vote des taux d'imposition pour 2019

Sur proposition de la commission des finances réunie en date du 25 février 2019, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de garder les mêmes taux que l'année 2018, conformément au tableau ci-dessous :

Contributions	Bases 2018	Base 2019	Taux votés 2018	Taux votés 2019	PRODUIT
Taxe d'habitation	1 221 121	1 250 000	17,75 %	17,75 %	221 875
Taxe foncière (bâti)	1 041 930	1 057 000	13,10 %	13,10 %	138 467
Taxe foncière (NB)	34 842	35 600	52,76 %	52,76 %	18 783
Produit attendu					379 125

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux tels que présentés ci-dessus.

7. Budget primitif 2019

Le budget primitif 2019 - arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses : 1 062 600,- Recettes : 1 461 329,32
- Section d'investissement : Dépenses : 708 731,83 Recettes : 708 731,83

8. Affaire domaniale - Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
06/03/2019	Mme STEFAN	Immeuble bâti cadastré section 02 n° 61 avec 944 m ²	22, rue Charly Ochs	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
22/02/2019	Mme HUBER Marie Catherine	Immeuble bâti cadastré section 31 n° 123 avec 1 613 m ²	14, rue des Vosges	Renonce à l'exercice de son droit de préemption

9. Transfert de la compétence Eau Potable à la CCSMS

Le Maire expose le courrier de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS) en date du 25 mars 2019 pour présenter l'état des lieux actuel de la compétence « Eau Potable ». La CCSMS souhaite préparer le transfert de cette compétence « eau » dès le 1^{er} janvier 2020. Les communes membres de la CCSMS doivent délibérer jusqu'au 30 juin 2019 concernant ce transfert.

La loi « NOTRe » du 7 août 2015 avait prévu le transfert obligatoire de la compétence « eau » aux établissements publics de coopération intercommunale, à compter du 1^{er} janvier 2020. La loi du 3 août 2018 a assoupli les conditions de transfert, en organisant une possibilité de report de l'échéance au 1^{er} janvier 2026.

En ce qui concerne la commune de Lorquin, elle fait partie du Syndicat des Eaux de Lorquin / Gondrexange dont le siège est implanté à Lorquin. Le Maire propose au conseil municipal de reporter au 1^{er} janvier 2026 le transfert de la compétence « eau » à la CCSMS. En effet, Lorquin est un centre bourg et risque de perdre dans les prochaines années la trésorerie et la gendarmerie ; c'est pourquoi le maire ne souhaite pas que le siège du syndicat des eaux soit transféré à la CCSMS de Sarrebourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions) décide de reporter au 1^{er} janvier 2026 le transfert de la compétence « eau » à la CCSMS.

10. Affaire scolaire - Convention de participation au transport ULIS Commune d'Abreschviller/Commune de Lorquin.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention avec la commune d'Abreschviller pour le transport de deux enfants lorquinois en classe d'intégration scolaire.

Le coût de ce transport effectué par les transports FACE, déduction faite de la participation du Conseil Départemental, s'élève à 3 944,- € pour l'année scolaire 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer la convention de participation avec la commune d'Abreschviller
- décide de prendre en charge la participation de 3 944,- €.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2019.

11. Demande de participation pour un séjour de vacances pédagogiques – Foyer de Niderviller

Le maire soumet au conseil municipal une demande de participation financière de 50,-€ par enfant, de Madame BUSCHEL, Présidente du Foyer de Niderviller, relative à un séjour de vacances pédagogiques en Normandie du 7 au 13 juillet 2019.

5 enfants lorquinois sont concernés, pour ce séjour extrascolaire. Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas financer ce projet émanant d'un organisme extérieur à la commune de Lorquin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (2 abstentions) décide de ne pas participer au financement du séjour extrascolaire du Foyer de Niderviller.

12. Demande de subvention exceptionnelle « 100 ans de la Sportive Lorquinoise »

Le maire soumet au conseil municipal une demande de subvention de l'association Sportive Lorquinoise relative aux 100 ans de la Sportive Lorquinoise qui se déroulera les 22 et 23 juin au Complexe Kastendeuch de Lorquin. Le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention de 500,-€ qui correspond aux dépenses du verre de l'Amitié

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention de 500,-€ pour les 100 ans de la Sportive Lorquinoise.

13. Motion pour la défense du Centre Hospitalier de Sarrebourg

Le Conseil Municipal de Lorquin réuni le 8 avril 2019 exprime ses plus vives inquiétudes devant les dispositions de la loi « Ma santé 2022 ».

Il partage l'avis de l'Association des Maires de France et de la Fédération Hospitalière de France qui soulignent le peu de concertation sur une organisation qui va transformer l'offre de soins sur nos territoires.

Il redoute les conséquences de la loi d'habilitation qui permet au Gouvernement de prendre des décisions par ordonnance sur les hôpitaux de proximité et sur les autorisations des activités de soins. De fait, les territoires se sentent exclus des décisions qui vont fortement impacter l'offre de soins sur les territoires ruraux.

Il estime que la transformation de 400 à 600 établissements de santé en hôpitaux de proximité se traduira par un affaiblissement de l'offre de soins aujourd'hui disponible.

Il défend le maintien d'un hôpital MCO avec des activités de médecine, de chirurgie, de maternité et des urgences sur un territoire éloigné des CHU de Nancy et de Strasbourg.

Il demande le maintien des activités du Centre Hospitalier de Sarrebourg pour 3 raisons :

1°) A la demande de l'ARS Grand Est, notre hôpital est engagé dans un rapprochement avec le Centre Hospitalier de Saverne pour dégager des coopérations et des mutualisations. Le contrat énoncé par l'ARS repose sur la coopération de 2 établissements MCO.

2°) Le Centre Hospitalier de Sarrebourg apporte une offre de soins sur un territoire rural éloigné des CHU de Nancy et de Strasbourg. Il assure une indispensable réponse de proximité.

3°) Le Centre Hospitalier de Sarrebourg est performant. Pour la 5^{ème} année consécutive, il est à l'équilibre financier. Son activité est soutenue : 9 068 séjours en médecine, 3 556 en chirurgie et 586 en maternité. Il compte 25 535 passages aux urgences, 612 sorties SMUR et 41 641 consultations dans les différentes disciplines.

Le Conseil Municipal de Lorquin réaffirme sa détermination à maintenir et renforcer les services publics dans la ruralité.

14. Divers

- Lotissement « Les Coteaux de la Sarre Blanche »

Le Maire informe que M. KURTZ et M. SEROT, adjoints ont rencontré un agent immobilier concernant la vente des parcelles au lotissement. Celle-ci nous propose un mandat exclusif de vente pour les 12 parcelles disponibles. Le maire propose au conseil municipal de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil afin de rencontrer d'autres agences immobilières.

- Demande de subvention exceptionnelle pour la réfection du terrain de rugby

Le maire soumet au conseil municipal une demande de subvention de l'association Avenir Rugby Club concernant la réfection du terrain de rugby à Lorquin. L'association souhaite entreprendre les travaux par les joueurs bénévoles, et sollicite une subvention pour l'acquisition de deux pompes à eau pour un montant de 1 400,-€.

Le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention de 1 400,-€ pour l'acquisition des pompes à eau, et souhaite au préalable consulter une entreprise pour la réfection du terrain de rugby.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention de 1 400,-€ pour l'acquisition des deux pompes à eau de l'association Avenir Rugby Club.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 50.